



TARIFICATION DES HONORAIRES
APPLICABLE À COMPTER DU 01/09/20 – HORS TAXES

Les honoraires de l'agence sont compris dans les prix communiqués.

Nos honoraires ne dépassent pas le seuil de 4,5% HT.

Un tarif forfaitaire de 500.000 F.CFP est appliqué pour tout bien immobilier estimé en dessous de 10 MF.

Société à responsabilité limitée

CALBAT IMMO

au capital de 300.000 FCFP sans
manement de fonds

1 bis rue du Commandant Mersuay
Magenta 98800 Nouméa

RCS N°1 446 574

RIDET : 1 446 54.001

CARTE PROFESSIONNELLE : 2019-220T

GARANTIE BANCAIRE : BCI

EMAIL: contact@calbatimmo.nc